



## Paiement extension reseaux

Par **guillaume**, le **12/02/2008** à **11:20**

Je fais bâtir et j'ai demandé des devis de raccordement pour les réseaux d'eau et d'électricité.

Bilan pour l'eau 35m d'extension réseau pour un coût de 5150.35 €

Une fois le permis accordé j'ai donné mon accord au près de la Lyonnaise des Eaux pour procéder aux travaux...

Quelque jours plus tard EDF m'apprend que la loi SRU oblige les communes à prendre en charge toute extension de réseaux.

L'extension électrique de 40m aérien sera donc à la charge de celle-ci.

L'extension de l'eau était donc aussi à la charge de la commune....

Comment dois-je procéder pour obtenir réparation si la commune ne veut pas financer ?

Je vous remercie par avance pour le temps que vous allez prendre pour me répondre.

M rosier